Le tourisme, véritable facteur de développement : tourisme de nature et circulations douces

Inventaires, connaissances naturalistes au service de la biodiversité et de l'agriculture

Inventaire de l'architecture rurale pour la connaissance du territoire régional

Relais Brenne Initiatives Jeunes, RAM itinérant, ludothèque, santé. Le Parc sait être pionnier.

Rénovation du bâti ancien : chantiers, expérimentations, recommandations

Rallye des 4e, journée d'intégration des 2nde, Foulées pour les écoliers : ateliers nature, culture et architecture

Initiative Brenne accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises avec son fonds d'aide de prêts à taux 0%

Cagette & Fourchette, plateforme producteurs/restauration collective : un cap'asso et une coopération

RNR Terres & étangs de Brenne : une cogestion de terrain et une gouvernance régionale

Présentation
Parc naturel régional de la Brenne

Le Parc, presque 30 ans d'action au service des habitants et visiteurs de notre territoire.

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Brenne

Un peu d'histoire

Le Parc naturel régional de la Brenne est né le 22 décembre 1989, d'une forte mobilisation des élus et acteurs locaux pour lutter contre la dévitalisation de leur territoire. Il est né aussi d'une prise de conscience, celle de la richesse et de la fragilité de son patrimoine, et de la nécessaire sauvegarde d'une zone humide d'importance internationale, classée « Ramsar » en 1991. 51 communes ont choisi, en 2010 d'adhérer au syndicat mixte du Parc lors du renouvellement de sa 2ème charte. Il est situé dans le sud de la région Centre-Val de Loire et constitue le sud-ouest de l'Indre.

Parc ou Pays : les deux !

Le Parc est aussi un Pays pour la région Centre-Val de Loire. Il porte la procédure de Contrat régional de solidarité territoriale renouvelé en 2020 avec une enveloppe de 6 millions d'euros pour notre territoire (+ 10 communes hors Parc de la Cdc Marche occitane Val d'Anglin) pour 6 ans.

HVI

HVI

Notre nature et nos paysages sont exceptionnels.
Le Parc œuvre à leur préservation au quotidien.

Ne pas confondre avec les Parcs nationaux

Créés sur des territoires inhabités (sauf cas exceptionnels) et administrés par un établissement public d'Etat, ils ont pour vocation la protection et la conservation d'espaces naturels remarquables. Ce sont des espaces "sanctuaires".

ou les Réserves naturelles

Elles garantissent une forte protection des richesses naturelles très particulières, sur des espaces plus restreints. Elles sont gérées le plus souvent par des associations. Le Parc co-gère une réserve naturelle régionale avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire.

En fait, c'est quoi un Parc ?

Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par décret du Premier Ministre pris sur rapport du Ministre de l'Environnement, pour une durée de 15 ans maximum renouvelable. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.

Ce sont les Régions qui détiennent la compétence « PNR » et assurent l'essentiel de leur financement (contrat de Parc).

Fonctionnement

La charte du Parc

C'est le projet de territoire, un contrat qui lie les communes, les intercommunalités, le département de l'Indre, la région Centre-Val de Loire, l'État et le syndicat mixte du Parc pour une gestion concertée et cohérente du territoire. La charte détermine les objectifs, mesures, principes d'action, responsabilités et engagements de mise en valeur, de protection et de développement du territoire qui ont été négociés par ses signataires. Le 2ème renouvellement du classement du territoire en Parc naturel régional date du 1er septembre 2010 par décret ministériel, pour 15 ans (décret du 3 déc. 2018).

Cette charte a valeur d'Agenda 21 local

Le syndicat mixte du Parc

Il regroupe les communes, les communautés de communes, le département de l'Indre et la région Centre-Val de Loire. Son objet : mettre en œuvre la charte.

Le comité syndical

Toutes les communes y sont représentées par au moins 2 délégués - un titulaire et un suppléant - (4 au-delà de 1 000 habitants), ainsi que le Conseil départemental de l'Indre (6 délégués) et le Conseil régional Centre-Val de Loire (6 délégués). Il vote le budget et prend les grandes décisions. Les affaires courantes sont gérées par un Bureau de 31membres. Le travail de fond sur les actions se déroule au sein des commissions ou groupes de travail.

Le comité syndical se réunit au moins 4 fois par an dans les communes du territoire, ici à Ciron.

Une équipe technique

L'équipe, consitutée d'un quarantaine de personnes (37 équivalents temps plein), s'organise en 5 pôles techniques :
- Nature et environnement,
- Patrimoine bâti, paysage et urbanisme,
- Développement local,
- Tourisme,
- Culture/éducation.

Le financement

Le syndicat mixte ne prélève pas l'impôt. Sans fiscalité propre, il fait appel aux cotisations et participations de ses membres (recettes statutaires) : les communes, le conseil départemental et le conseil régional. La cotisation statutaire des communes est en moyenne de 5,61 €/habitant *(détail ci-contre)*. Les autres financements proviennent de programmes négociés et portés par le Parc : Contrat de Parc, CRST, Europe (Leader, Feader), Agence de l'eau, DREAL, ARS, Caisse d'allocations familiales...

HVI

Recettes de fonctionnement
Total : 3 182 000 € (2019)

Programme d'actions
(2,18 millions d'€)

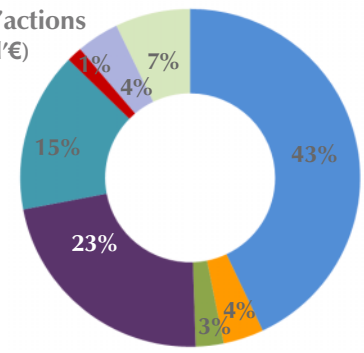

- L'Europe
- L'État
- L'ANAH
- La région Centre-Val de Loire
- L'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- La Caisse d'Allocations Familiales
- Les communes
- Les régies de recettes

Recettes statutaires
(1 million d'€)

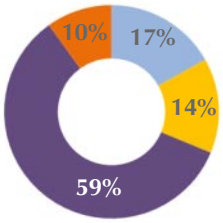

- Les communes
- Le département de l'Indre
- La région Centre-Val de Loire
- L'État

Cotisation statutaire moyenne : 5,61 € par habitant* (2021)

à laquelle s'ajoutent :

- 0,47 €/hab. pour le Relais Brenne Initiatives Jeunes
- 0,49 €/hab. pour Destination Brenne, office de tourisme intercommunautaire
- 1,12 €/hab. pour la Maison de l'enfance (budget annexe)

* modulée selon la richesse fiscale de la commune

HVI

La Maison du Parc à Rosnay

Découvrir le Parc, un point de départ : la Maison du Parc

La Maison du Parc, installée à Rosnay, dans les anciennes dépendances du château du Bouchet accueille les visiteurs tous les jours de l'année (sauf à Noël et le jour de l'an). C'est à la fois le siège administratif du Parc naturel régional de la Brenne et un lieu pour comprendre et découvrir le Parc : cinq vidéos présentent le Parc, des expositions temporaires sont programmées tous les ans. Initiative Brenne y accueille les porteurs de projets de création/reprise d'entreprises, Cagette et Fourchette, plateforme d'approvisionnement en produits locaux y est également hébergée.
La Maison du Parc, c'est aussi un lieu d'informations touristiques, une boutique de produits locaux, un espace dégustation (on y mange de très bonnes tartines et des crêpes délicieuses) et un point de départ de randonnée.

Un beau voyage au cœur du Parc naturel régional de la Brenne

La salle de projection propose 5 films (10 min chacun) qui allient photos, vidéo, dessins, animation, réalisés par Hellio et Van Ingen.
Les films et la rénovation de la salle ont été financés par des fonds européens et du contrat de Parc avec la région.

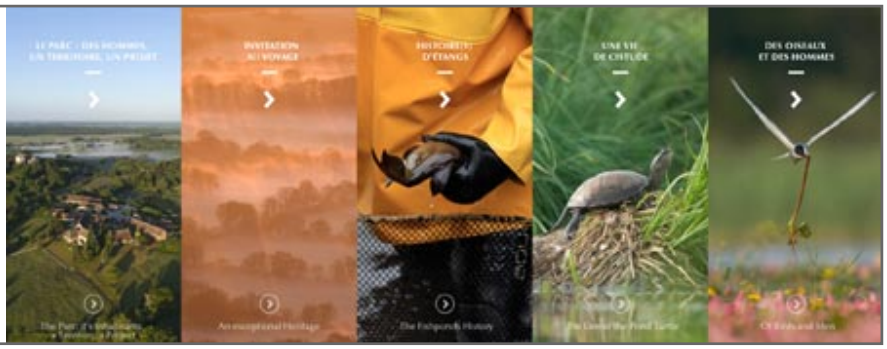

En savoir plus

Nous vous invitons à consulter le site internet... et à vous inscrire à la lettre électronique mensuelle qui présente l'actualité du Parc que vous retrouverez à la rubrique « Quoi de neuf ? »

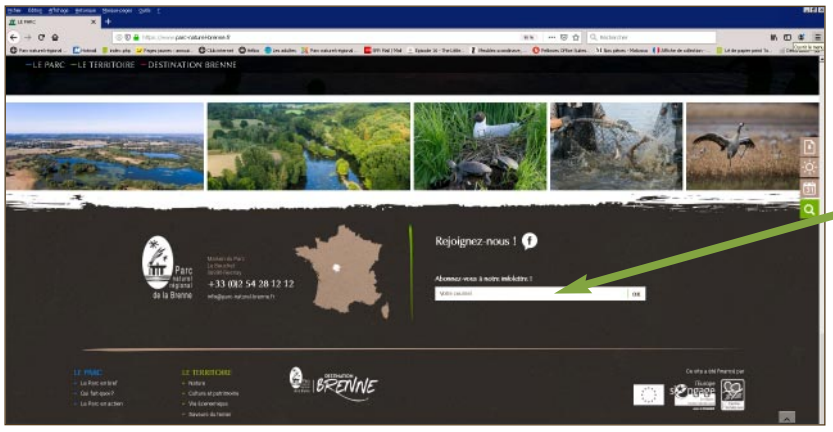

Inscrivez-vous à la lettre d'info

1. Allez en bas de la page d'accueil du site internet du Parc : www.parc-naturel-brenne.fr
2. Indiquez dans l'espace réservé à cet effet l'adresse mail à laquelle vous souhaitez recevoir la lettre électronique
3. Confirmez votre inscription après réception du mail vous informant de votre inscription
4. Pour tout renseignement, appelez le Parc

Parc naturel régional de la Brenne
Maison du Parc
Le Bouchet - 36300 ROSNAY
02 54 28 12 12 - info@parc-naturel-brenne.fr
www.parc-naturel-brenne.fr

Une autre vie s'invente ici

Parc naturel régional de la Brenne

Conception - Impression - Photos : PNR Brenne et Hellio-Van Ingen (HVI)